

N.A/H.D/
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME
B.P. 2378 KIGALI

Kigali, le 08 AVR. 1993
No 0216/93-19

A traiter par Aff. Ext.
Date entrée 9.4.93
Classemen 3768/93
Objet: Arriérés de contribution au fonds général de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI

Monsieur le Ministre,
Faisant référence à ma lettre n° 098/93.19 vous adressée en date du 22 février 1993, j'ai l'insigne honneur de vous demander de bien vouloir intervenir rapidement en ce qui concerne la situation des arriérés de contribution que le gouvernement rwandais doit à l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Afin que vous soyiez bien informé de la gravité des mesures à prendre contre notre pays, je vous transmets en annexe la correspondance de l'OMT m'adressée en date du 01 mars 1993.

En plus de cette annexe, je vous propose également un plan de paiement à soumettre à l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma franche collaboration.

Le Ministre de l'Environnement
et du Tourisme
RUHUMULIZA Gaspard

- ✓ Copie pour information:
- Son Excellence Monsieur le Président de la République KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ORTPN KIGALI



Plan provisoire pour paiement des arriérés de contribution à l'OMT

Fin du 1er. semestre 1993	15664 US.\$
Fin du 2ème. semestre 1993	12796 US.\$
Fin du 1er. semestre 1994	12796 US.\$
Fin du 2ème. semestre 1994	2822 + 3.171.000 PTAS
TOTAL	44078 US \$+3.171.000 PTAS